

## **DÉCLARATION DE L'INITIATIVE CITOYENNE « JOG NGIR SENEGAL »**

Le 12 septembre 2024, dans son message à la Nation, son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye, Président de la République du Sénégal a annoncé la dissolution de « l'Assemblée nationale pour demander au peuple souverain les moyens institutionnels qui » lui « permettront de donner corps à la transformation systémique » du pays.

Au-delà des raisons évoquées pour justifier cette dissolution, il y a bien d'autres faits que les électeurs devront prendre en compte pour faire le bon choix lors des élections législatives qui auront lieu le 17 novembre 2024, afin que « l'Assemblée nationale puisse refléter les aspirations profondes de changement qui se sont exprimées au soir du 24 mars 2024 ».

Aucun citoyen ne doit oublier les conditions dans lesquelles le candidat Bassirou Diomaye Diakhar Faye a été élu au premier tour avec 54% des suffrages exprimés. Hors de toute logique strictement humaine, comment ne pas y voir le résultat des prières exaucées du Peuple sénégalais fatigué, gémissant douze longues années de souffrance d'une gouvernance catastrophique ?

Les citoyens doivent donc rendre grâce à Dieu ! Il faudrait pour cela :

- Être à la hauteur de Sa Volonté et de Ses Grâces par une mobilisation exemplaire en vue de doter le pays d'une Assemblée nationale profondément renouvelée. Un hémicycle qui sera animé par une forte majorité de députés, patriotes et rigoureux dans leur mission de contrôle des actions et politiques du pouvoir exécutif, d'une part. Mais des élus qui seront, également, des partenaires stratégiques pour « la transformation systémique du pays ». Ce nouvel état d'esprit devrait consacrer l'avènement d'un nouveau type de gouvernance fondée sur l'amour de la patrie et, au-delà, sur une haute conscience des attentes du peuple, notamment celles des plus démunis, ainsi que sur la vérité et la justice.
- Veiller à ne pas faire un pas en arrière après le vaste sursaut collectif du 24 mars 2024 en ramenant à l'Assemblée des forces politiques qui ont défigurée la démocratie sénégalaise par des abus de toutes sortes : la tentative de coup d'état constitutionnel du Président Macky Sall, l'accusation publique de corruption de juges portées sur un Premier Ministre en fonction et candidat à la présidentielle de 2024, en l'occurrence Amadou Ba. Entre autres faits d'une extrême gravité qui ont jalonné le parcours du régime sortant et qui lui ont valu la sanction électorale du 24 mars.

Dès lors, l'Initiative citoyenne « Jog Ngir Senegaal », tout en saluant la victoire du 24 mars dernier, appelle les électeurs et les électrices soucieux de l'avenir de notre pays, de se remobiliser encore plus pour, faire du porte à porte en vue de convaincre après avoir séduit !

- Voter pour les candidats de l'ancienne coalition « Benno Bokk Yaakaar » dont les composantes tentent de se regrouper autour de grands pôles, c'est aussi rendre plus compliquée la reddition des comptes avec la possibilité d'élire des députés qui sont du nombre de ceux qui ont participé à la spoliation des ressources financières, foncières, immobilières, pétrolières, gazières, minières et halieutiques du pays, et qui très probablement, auront à répondre de leurs actes devant la Justice.
- Voter pour des listes tendant à recycler des personnalités notoires pour leurs positions réactionnaires, violentes et prédatrices des biens publics seraient une prime à l'impunité.
- Les électeurs ne doivent pas prendre le risque de réélire des « députées faiseurs de loi », mais qui, en toute irresponsabilité, n'avaient pas voulu actualiser le règlement intérieur de l'Assemblée nationale malgré la lettre adressée par l'honorable député Mamadou Lamine Diallo au Président de l'Assemblée nationale le 11 novembre 2022, et qui, certainement pour de sombres calculs politiques, n'avaient pas aussi activé la Haute Cour de Justice, présidée par le

Premier Président de la Cour suprême, en élisant les juges conformément à l'article 2 (alinéa 1) de la loi 2002-10 du 22 février 2002 portant loi organique sur la Haute Cour de Justice, modifiée par les loi n<sup>os</sup> 2008-39 du 20 août 2008 et 2012-26 du 28 décembre 2012, qui indique : « Après chaque renouvellement et dans le mois qui suit sa première réunion, l'Assemblée nationale élit huit juges et huit juges suppléants en son sein. »

Enfin, l'Initiative Citoyenne Jog Ngir Senegaal (ICJNS), lance un appel à tous les candidats à l'élection présidentielle du 24 mars 2024 qui se sont battus sincèrement pour la fin du système de mal gouvernance, et qui, paradoxalement, seraient tentés par une opposition systématique au régime actuel, de changer de perspective.

Nous les appelons à soutenir le gouvernement sans conditions, au moins pendant les deux premières années de la prochaine législature, au bout desquelles ils auront, « objectivement » des éléments d'appréciation de l'ancrage ou non du Sénégal dans la voie de la construction du « Meilleur Sénégal Possible », comme le souhaite l'ensemble des citoyens.

En direction de ces personnalités qui sont, en principe, des patriotes soucieux du bon devenir de notre pays, l'ICJNS demande très respectueusement au Président de la République de leur « tendre la main (...), pour rassembler, rassurer, apaiser et réconcilier, afin de conforter la paix, la sécurité et la stabilité indispensables au développement économique et social de notre cher pays » comme il l'avait promis dans son discours du 03 avril 2024.

Si au bout de ces deux ans, il apparait clairement, sur la base de politiques et d'actes gouvernementaux, que la voie empruntée n'est pas la bonne (Que Dieu nous en garde !), alors ils auront le droit, voire même le devoir de s'opposer et de travailler pour une alternative, en sachant qu'ils seront soutenus par de nombreux patriotes indépendants des chapelles politiques.

Parce que ces patriotes indépendants ne sont préoccupés que par l'avènement d'une gouvernance de ruptures, patriotique et vertueuse, ils continuent d'appuyer le régime actuel et sont décidés à le soutenir sous diverses formes pour les prochaines élections législatives.

Ces patriotes ont en bandoulière la ferme espérance que les promesses du Président Bassirou Diomaye Diakhar Faye ne seront pas trahies et ils sont convaincus que la « transformation systémique du pays » sera une réalité, surtout si les électeurs, pour sécuriser et rendre productifs leur choix du 24 mars 2024, votent encore massivement le 17 novembre 2024 pour les candidats du régime actuel.

Que Dieu qui est l'Unique Dispensateur du pouvoir continue de veiller sur notre pays.

**Na ñu jóg ngir Senegaal**  
**« Jog Ngir Senegaal » (ICJNS)**